

On les surnomme les « soldats du feu », mais leurs missions ne s'arrêtent pas à la lutte contre les incendies. Les sapeurs-pompiers assurent aussi les secours d'urgence aux personnes, la prévention des risques et la protection des biens et de l'environnement, en collaboration avec les autres professionnels (SAMU, police, gendarmerie...).

Qu'ils soient professionnels ou volontaires, les sapeurs-pompiers font partie d'un même établissement public, le **Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique** (SDIS 44). Joignables 24h/24 via le centre d'appel 18/112 (le CTA*), ils assurent près de **80 000 interventions** par an.

INTERVENTIONS



EFFECTIFS OPÉRATIONNELS



3 900 SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
800 SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Le SDIS 44 est dirigé par un officier de sapeurs-pompiers professionnels, placé sous la double autorité du préfet (pour la gestion opérationnelle) et du président de son conseil d'administration (pour la gestion administrative et financière).



Contrôleur général Stéphane Morin,

Directeur départemental du Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique.

Michel Ménard,

Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique.
Président du Conseil départemental



Il réunit **91 centres** de secours répartis entre trois groupements territoriaux et rassemble près de 3 900 sapeurs-pompiers volontaires, 800 sapeurs-pompiers professionnels et 350 personnels administratifs et techniques.

Le SDIS 44 réunit une grande diversité de métiers et d'expertises : équipes spécialisées, opérateurs de centre d'appel, professionnels de santé, juristes, logisticiens, cartographes, etc.

* Centre de traitement de l'alerte

CENTRE DE TRAITEMENT DE L'ALERTE CTA / CENTRE OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS CODIS

Près de **1000 appels** arrivent chaque jour au Centre de traitement de l'alerte (centre d'appel du SDIS 44) sur les numéros **18** ou **112**. Le délai d'attente moyen n'est que de **10 secondes** avant la prise en charge par l'opérateur !



Afin d'assurer une permanence téléphonique 24h/24, cinq à huit opérateurs se relaient chaque jour, sous la responsabilité de deux officiers. Les opérateurs du Centre de traitement de l'alerte sont des personnels spécialisés, formés à la gestion des appels de secours et tenus au secret professionnel.

SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL

La direction du Service de santé et de secours médical (SSSM) du SDIS 44, sous l'autorité du médecin-chef départemental, compte près de 300

professionnels de santé, dont 95% de sapeurs-pompiers volontaires.

Le SSSM participe à l'aide médicale d'urgence dans le cadre du secours aux personnes, tout en assurant le suivi de la santé et de la formation des sapeurs-pompiers.

